

## Salle communale : le projet avance bien

Lors du dernier conseil municipal, treize conseillers étaient présents, un autre avait donné procuration et un dernier était absent.

**- Salle communale.-** Le maire a présenté l'avant-projet définitif 3 (APD3) et a expliqué que ce projet devait être validé dans son ensemble. Le projet de salle des agrès attendant au projet d'origine ne sera pas réalisé au vu du coût de l'ensemble du programme. L'architecte a accepté de revoir le projet à la baisse et son estimation s'élève à 1.700.000 € HT soit 2.033.200 € TTC. Sur la base d'un plan et de vues en 3D,

les conseillers ont proposé quelques modifications à apporter au projet qui dans son ensemble a été unanimement adopté. La procédure de marché peut être engagée et le premier coup de pioche est attendu pour cet été.

**- Demande de subvention.-** Le projet de salle communale semble éligible au fonds de soutien à l'investissement public local. A ce titre, le conseil municipal a unanimement décidé de solliciter une aide de 680.000 €, soit 40 % du montant HT indiqué au point précédent.

**- Rétrocession d'espaces exté-**

**rieurs.-** Le maire a présenté le courrier de Territoire Habitat sollicitant la commune afin qu'elle incorpore dans son domaine public les espaces non privatifs de l'opération 12 rue de l'Autruche de quinze logements. Ces espaces concernent le parking en enrobé ainsi que les espaces semés en pelouse et les haies de l'ensemble du programme. Unanimité.

**- Groupement de commandes.-** Il concerne le sel de déneigement proposé par le conseil départemental. Unanimité.

**- Grenellisation du PLU.-** Cette révision doit tenir

compte de la gestion économe de l'espace, de la préservation de la biodiversité et de la sobriété énergétique. Considérant ces orientations, les conseillers ont donné un accord unanime à

la prise en compte de la loi (Grenelle 2) 2010/788 du 12 juillet 2010, portant sur l'engagement national pour l'environnement (ENE).

**- TPLE.-** La taxe locale sur la publicité extérieure ne sera pas augmentée. Unanimité.

### Les subventions aux associations

► Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a attribué les subventions suivantes aux associations pour l'année 2016 : Autruche TC : 1.600 € ; BRCL (foot) : 1.800 € ; Association bessoncourtoise d'animation (ABA) : 1.720 € ; Musculation : 1.600 € ; Association Étang du Moulin : 800 € ; ACCA (chasse) : 1.000 € ; APPMA (pêche) : 1.100 € ; FNACA : 150 € ; Association du fort : 7.500 € ; Burkina Faso : 1.000 € ; Les Tourne'sols : 600 € ; CCAS : 4.000 € ; Collectif Résistance et déportation : 120 € ; FNATH : 120 € ; Les PEP : 120 € ; Un rose, un espoir : 200 € ; Mémorial départemental AFN90 : 200 € ; Ostinato : 50 €.